

La Chronique Fiscale

Une édition spéciale de la Chronique du FfD



Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement (FfD) est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

LES 10 POINTS CLÉS POUR LA 5EME SESSION :

Mesdames et Messieurs les délégués,

Comme nous l'avons mentionné hier, nous saluons les progrès accomplis, mais regrettons ce qui manque toujours – en particulier l'AMBITION !

Les Termes de Référence (TdR) de ce processus ont placé la barre très haut, mais nous constatons que certains États membres tardent toujours à s'atteler à la tâche que l'Assemblée générale nous a confiée. La «check-list» de la société civile présentée ci-dessous ouvre la voie pour porter le texte de négociation au niveau où il devrait être.

Avec ce changement majeur, pratiquement tous les pays ont tout à y gagner : tout le monde y trouverait son compte ! Alors allons-y ! Non à la Convention « squelette » – c'est le contenu qui compte !

☐ 1. **Développement durable.** La Convention ne pourra pas remplir son mandat, qui consiste à mettre en place un « système fiscal international pour le développement durable », si elle ne parvient pas à rendre concret et opérationnel l'ensemble de ce concept ! Bien que des modifications aient été apportées à certains articles, où en sont néanmoins les progrès concernant l'article 4 ? Et pourquoi, après s'être empressés d'appuyer sur le bouton pour intervenir sur les articles 1 et 2, la plupart des délégués semblent-ils s'être endormis lorsque nous avons abordé cette question hier ? L'article 4 nécessite beaucoup de travail : il est temps de l'élaborer en profondeur, afin de :

☐ a. Garantir un lien solide entre la fiscalité, les politiques fiscales et les objectifs, engagements et obligations existants des Nations unies, y compris un processus de standardisation et d'examen dans le cadre de la Convention.

☐ b. Mettre en place une fiscalité environnementale progressive, y compris un mécanisme mondial du « pollueur-payeur ».

☐ c. Fiscalité et égalité de genre. Conformément aux nombreux accords existants des Nations unies sur les droits des femmes et l'égalité entre les sexes, ainsi qu'à l'engagement pris lors de la 4e Conférence sur le financement du développement à Séville, en juillet 2025, il est grand temps de « faire avancer le débat sur une fiscalité sensible au genre », notamment en intégrant cette question dans la Convention fiscale des Nations unies.

☐ 2. **Une répartition équitable des droits d'imposition**, y compris une imposition effective par le pays de source. Bien que des progrès aient été réalisés concernant l'article 5 dans le projet de texte, nous devons faire preuve de bien plus d'ambition ! Et non, « moins » ne sera jamais « plus »

☐ 3. **Une imposition équitable des entreprises multinationales.** Où se trouve l'article sur la fiscalité des entreprises ? Bien qu'il soit mentionné au paragraphe 10(a) des TdR, nous ne l'avons toujours pas trouvé dans la version-zéro du texte. Manquerait-il donc une page ? Nous avons besoin d'un article garantissant une imposition équitable des entreprises multinationales, comme promis dans les TdR. Plus précisément, la Convention doit inclure un mandat visant à mettre en place une taxation unitaire avec une répartition selon une formule, soutenue par un taux d'imposition effectif minimum mondial des sociétés.

☐ 4. **Fiscalité et industries extractives.** Nous devons garantir une imposition effective des industries extractives dans les pays de source, notamment en assurant une répartition équitable des droits d'imposition et en luttant efficacement contre les formes particulières de flux financiers illicites et de pratiques fiscales dommageables inhérentes à ce secteur. La Convention fiscale des Nations unies doit inclure un engagement fort et clair afin de traiter cette question (voir la proposition du Groupe africain – juillet 2025).

☐ 5. **Garantir une imposition effective des particuliers fortunés**, notamment grâce à un mécanisme mondial. « Explorer » des approches coordonnées ne suffira pas : conformément aux TdR, la Convention doit « garantir » l'imposition effective des particuliers fortunés.

☐ 6. **Lutter contre les flux financiers illicites**, notamment par l'échange d'informations et la transparence fiscale. Nous disposons désormais d'une définition des flux financiers illicites. Elle doit être améliorée, mais nous nous réjouissons que le débat soit lancé ! Cependant, pour y mettre véritablement un terme, il faut également que la Convention s'engage à « élaborer et mettre en œuvre des mesures », notamment :

LES 10 POINTS CLÉS POUR LA 5ÈME SESSION :

☐ a. Nous avons besoin d'une transparence totale sur les lieux d'activité des multinationales et sur le montant des impôts qu'elles paient dans chaque juridiction – ce que l'on appelle également les rapports publics pays par pays. De plus, la transparence en matière de bénéficiaires effectifs sera essentielle pour empêcher l'existence de sociétés écrans anonymes – parallèlement à des efforts soutenus visant à mettre fin aux pratiques fiscales dommageables.

☐ b. Une grande partie des pays en développement ne bénéficie pas du système d'échange automatique d'informations de l'OCDE. Il est temps que la Convention fiscale des Nations unies mette en place un mécanisme d'échange automatique accessible à tous, relié à un registre mondial des actifs sous l'égide des Nations unies.

☐ 7. **Principes.** Nous avons besoin de progrès, pas d'un simple copier-coller des TdR !

☐ a. Nous avons besoin de responsabilités communes mais différenciées, du principe du « pollueur-payeur » et d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement.

☐ b. Nous avons besoin d'un principe qui établit l'obligation pour les États de coopérer et qui concilie souveraineté nationale et responsabilités internationales (voir paragraphe 9(b) des TdR).

Pas de fausses solutions !

☐ 8. **Non à l'arbitrage et aux accords de complaisance** ("sweetheart deals" avec les multinationales. Les accords et règles fiscales existants constituent de précieuses leçons sur ce qu'il ne faut SURTOUT PAS faire. Cela inclut l'arbitrage contraignant et les tentatives de rafistoler le système défaillant des prix de transfert à l'aide d'« accords préalables en matière de prix de transfert » secrets entre les administrations fiscales et les multinationales – également appelés « sweetheart deals ». Ces questions n'étaient ni mentionnées ni prévues dans les TdR, mais elles sont désormais au cœur du protocole n° 2, ce qui est extrêmement problématique.

Effectivité

☐ 9. **Garantir une Convention des Nations Unies forte et efficace :**

☐ a. Les accords existants qui entrent en conflit avec la Convention doivent être renégociés ou terminés. Nous saluons l'article 21 du nouveau projet de texte. Nous allons dans la bonne direction, mais le texte doit être renforcé !

☐ b. La Convention doit disposer de mécanismes de mise en conformité solides et efficaces, ainsi que d'une réponse forte et coordonnée à l'égard des juridictions non coopératives (y compris les pays non signataires de la Convention).

Processus :

☐ 10. **Nous devons mettre en place un processus adéquat, conforme au cahier des charges et aux pratiques établies de l'ONU.**

☐ a. Finies les réunions Zoom secrètes. La légitimité d'une convention des Nations unies dépend de celle du processus qui l'a élaborée, et un « *système fiscal international inclusif, juste, transparent, efficace, équitable au service du développement durable* » ne peut émerger de réunions d'un groupe restreint se tenant en secret sur Zoom. Il est grand temps de mettre fin à la pratique illégitime des négociations secrètes sur Zoom et de mettre en place un processus transparent et inclusif. (Voir le paragraphe 21 des TdR concernant la participation des parties prenantes).

☐ b. Les négociations doivent être menées par les États membres. Nous avons entendu d'excellentes propositions de la part des pays, mais, pour une raison qui nous échappe, beaucoup d'entre elles ne figurent pas dans le texte. Nous avons besoin d'un processus mené par les États membres, conformément au paragraphe 3 des TdR. Nous avons besoin d'un processus approprié : faisons en sorte que les États membres présentent des textes de négociation comportant des propositions entre crochets !

☐ c. Garantir une participation effective tant des pays que de la société civile. Les difficultés liées aux visas et au financement pour entrer aux États-Unis et participer à ces négociations ont empêché de nombreux collègues d'y assister, tant issus de la société civile que des gouvernements. Cette question doit être résolue (voir à nouveau le paragraphe 21 des TdR concernant la participation des parties prenantes).



OÙ SONT DONC PASSÉS LES PEUPLES ET LA PLANÈTE ?

Alors que le mandat confié par l'Assemblée générale visant à créer « un système fiscal international au service du développement durable » ne pouvait être plus clair, les attentes de la société civile concernant l'article 4 – qui, malgré son importance, a sans doute été l'article le plus négligé depuis le début de ces négociations – étaient immenses.

Le nouveau projet de texte n'a pas répondu à ces attentes. Il ne fait aucune mention des droits des femmes et des personnes de couleur, qui sont les plus durement touchées par des systèmes fiscaux injustes et régressifs. Il ne fait pas non plus référence au changement climatique, qui constitue sans aucun doute l'une des plus grandes crises de notre époque. Il manque également un principe indispensable pour garantir la justice fiscale mondiale, à savoir la progressivité du système.

Le monde s'embrase contre l'injustice fiscale

Hier, nous avons une nouvelle fois été profondément déçus. À en juger par l'atmosphère apathique qui régnait dans la salle, rien ne laissait deviner que plusieurs des pays présents étaient littéralement en proie aux flammes.

La France, l'Espagne, la Grèce, le Canada, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et tant d'autres encore luttent tous contre les incendies. Année après année, de vastes zones de l'Amazonie et des forêts primaires d'Asie du Sud-Est sont réduites en cendres. Des personnes et des peuples sont contraints de migrer. D'innombrables espèces – y compris des espèces encore inconnues – sont poussées vers l'extinction. Et les gouvernements, les uns après les autres, sont contraints de trouver des fonds supplémentaires pour reconstruire et restaurer, alors qu'ils disposent déjà d'une marge de manœuvre budgétaire très limitée.

Tout au long du débat sur le développement durable (qui, malheureusement, n'a duré que le temps d'une pause-café), nous n'avons cessé de nous demander : **où sont donc les populations et la planète dans ces discussions qui sont pourtant si cruciales pour leur avenir ?**

Probablement dans les propos et les propositions d'une poignée – une toute petite poignée – de pays qui auront osé présenter des propositions visant à donner corps à cet article : responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives, égalité de genre, reconnaissance des inégalités historiques dans le système fiscal, progressivité, droits de l'homme... autant de concepts qui auraient dû faire l'objet d'un consensus... Or, c'est plutôt le silence – un silence assourdissant – de la majorité des pays qui nous a frappés. Un silence assourdissant pour les populations qui, partout dans le monde, subissent les conséquences tangibles d'un système fiscal qui empêche les États de les protéger ; pour la planète qui brûle sous nos yeux, avec la complicité des multinationales qui la polluent et la détruisent sans payer pour réparer les dégâts.

Nous pouvons y arriver !

La bonne nouvelle, c'est que les délégations négociant cette convention ont encore le pouvoir et la possibilité de contribuer à éteindre les incendies à venir : il suffit d'ajouter quelques dizaines de mots au texte.

De nombreux États membres ont proposé, par le passé, des éléments de fond pour l'article 4. Cependant, celui-ci n'a pas évolué, malgré les multiples interventions et présentations réclamant davantage de contenu. Il reste vague et ne contient aucun engagement contraignant les parties à agir. Cette réticence est pour le moins étrange. Après tout, d'autres instances de l'ONU reconnaissent depuis longtemps les liens entre la fiscalité et le développement durable.

Par exemple, la Convention des Nations unies sur la diversité biologique préconise un régime fiscal qui tienne compte de la crise de l'extinction. Dans les débats sur le financement climatique de la CCNUCC, on observe de plus en plus d'appels formels à intégrer la réforme fiscale internationale comme mécanisme central pour lever des recettes climatiques nouvelles, prévisibles et sans endettement. Et l'Engagement de Séville a souligné le rôle central des réformes fiscales dans le financement du développement (en mentionnant même directement la Convention fiscale des Nations unies).

Et dans cette Convention qui est censée porter précisément sur les questions fiscales ? Presque rien, pour l'instant.

Pour le dire simplement : si nous voulons éteindre les flammes de l'urgence climatique et protéger les populations et la planète, nous avons besoin de règles fiscales nationales et internationales solides qui contribuent à cet objectif.

Si ce forum sur la fiscalité n'aborde pas la question de la fiscalité au service du développement durable, ce seront d'autres processus des Nations unies qui devront le faire à sa place.

Chèr.e.s délégué.es: les Objectifs de développement ne pourront jamais être atteints sans une mobilisation massive de fonds publics, pour laquelle un système fiscal international plus équitable constitue l'une des conditions indispensables. Alors qu'une grande partie du monde est en proie aux flammes et qu'il ne reste plus qu'un an pour finaliser la Convention fiscale des Nations unies, le moment est venu de combler cette lacune criante dans le texte. **Placer le développement durable là où il doit être : au cœur de l'agenda fiscal.**



LA SOCIÉTÉ CIVILE PRÉSENTE

INFORMEL INFORMEL

Une Fête

UN ÉVÉNEMENT SUR ROOFTOP
POUR CLÔTURER LA PREMIÈRE
SEMAINE DES NÉGOCIATIONS DE
LA CONVENTION FISCALE DES
NATIONS UNIES.

TOUTE PERSONNE DISPOSANT
D'UN BADGE DES NATIONS UNIES
EST LA BIENVENUE.

18H00 - 22H00
VENDREDI 7 AOÛT

OPEN BAR JUSQU'À 20H

AUDACE RESTAURANT
ROOFTOP
365 PARK AVE SOUTH

